



IPISIS

IpSIS 
Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins



mutuelle
intégrance
L'esprit de solidarité

■ GROUPE APICIL



Un Groupe expert de la protection sociale



LA MUTUELLE INTÉGRANCE

La Mutuelle Intégrance sait que tout ce qui est mis en œuvre pour améliorer le bien-vivre des uns, notamment des personnes handicapées ou dépendantes, est une source d'inspiration pour imaginer et créer un monde meilleur pour tous.

Experte depuis 40 ans de l'accompagnement des fragilités de la vie et du maintien de l'autonomie, la Mutuelle Intégrance propose des produits et services innovants en

- Santé
- Prévoyance
- Assistance
- Epargne

afin d'apporter des réponses concrètes et pérennes pour améliorer le quotidien de ses adhérents, qu'ils soient particuliers, entreprises ou associations de l'Économie Sociale et Solidaire.

Acteur de référence en Complémentaire Santé de la branche CCN 66 depuis 2015

A nouveau recommandée par les partenaires sociaux, 2^{ème} acteur en part de marché sur la CCN 66 (en nombre de salariés couverts) en 2019.

L'expertise de la Mutuelle Intégrance en matière de protection sociale des salariés de l'Économie Sociale et Solidaire et son engagement à accompagner les salariés lui a permis d'être la première mutuelle nationale ayant obtenu l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) en 2019.

Cet agrément s'inscrit dans la loi Économie Sociale Solidaire (ESS).

Tout comme vous, nous partageons les valeurs du milieu associatif et donc de l'Économie sociale et solidaire.

1



Un Groupe expert de la protection sociale

LA MUTUELLE INTÉGRANCE

Un acteur mutualiste engagé

Pour garantir la mise en œuvre des valeurs, la Mutuelle Intégrance a créé sa Charte d'engagements :

ENGAGEMENT N°1 : VOUS PROTÉGER

La mutuelle Intégrance s'engage à protéger toutes les catégories de personnes vulnérables et leur famille.

ENGAGEMENT N°2 : VOUS ASSISTER

La mutuelle Intégrance soutient ses adhérents face aux imprévus en cas de problème de santé avec des solutions et une aide personnalisée 7 jours/7 et 24h/24.



ENGAGEMENT N°3 : PRÉSERVER VOTRE SANTE

La mutuelle Intégrance aide ses adhérents à être attentifs à leur capital santé et à améliorer leur bien-être grâce à des services personnalisés pour permettre à chacun d'améliorer sa qualité de vie.

ENGAGEMENT N°4 : INNOVER AVEC VOUS

La mutuelle Intégrance s'engage à être à l'écoute de ses adhérents afin de concevoir des produits innovants qui répondent parfaitement à leurs besoins et veiller à toujours défendre leurs intérêts auprès des instances politiques et sociales.

1



Un Groupe expert de la protection sociale

Le Groupe APICIL

Le Groupe APICIL est le **3ème groupe français de protection sociale***, et leader en Rhône-Alpes Auvergne.

Avec ses membres, le Groupe accompagne ses clients au plus près de leurs attentes **en répondant à leurs besoins, des plus généraux au plus spécifiques** (handicap, bâtiment, travaux publics ...), et **dans toutes les étapes de leur vie : santé, prévoyance, épargne et retraite.**

Chaque jour, les **2 144 collaborateurs*** du Groupe apportent leur expertise aux **46 886 entreprises*** et aux **2,2 millions d'assurés principaux.***

Depuis l'avenant 322 du 8 octobre 2010, APICIL est désigné comme organisme gestionnaire du régime prévoyance des établissements relevant de la CCN 66.

3^e GROUPE
DE PROTECTION SOCIALE
EN FRANCE

17 M€

EN ACTION SOCIALE
(tous périmètres cofondus)

2,2 M

D'ASSURÉS PRINCIPAUX

2 176

COLLABORATEURS

47 038

ENTREPRISES ADHÉRENTES

2,4 Md €

DE CHIFFRES D'AFFAIRES
EN ASSURANCE DE PERSONNES

1,6 Md€

DE COTISATIONS EN RETRAITE
COMPLEMENTAIRE

*Source : Rapport d'activité 2019

1



Un Groupe expert de la protection sociale

L'ADN du Groupe APICIL



Paritaire et mutualiste

La structure qui gouverne le Groupe est une **association à but non lucratif** qui n'obéit à aucune logique de profit.



Spécialiste

Santé
Prévoyance
Épargne et services financiers
Retraite



Gouverné par ses clients

Grandes entreprises, PME, TPE, TNS, créateurs, salariés, particuliers...



Des valeurs

Partage
Excellence
Engagement



Innovant et proche de ses clients

Offrir à chacun les meilleures conditions d'épanouissement et de vie en développant **l'innovation** et **l'intimité** avec nos clients.



Engagé aux côtés de ses assurés

Nous menons au quotidien une **politique engagée de mécénat social** pour nos assurés et la société dans son ensemble.



Des services qui font la différence



mutuelle
intégrance
L'esprit de solidarité
■ GROUPE APICIL



L'ESPACE CLIENT

L'espace client « PARTICULIER » sur www.apicil.com

Effectuez en toute autonomie une grande partie de vos démarches

Services en ligne

- Modifiez vos coordonnées et déclarez un changement de situation familiale
- Visualisez vos barèmes de garanties et notices d'informations
- Posez des questions et transmettez vos documents en utilisant le formulaire de contact en ligne

Services Prévoyance en ligne

- Désignez d'autres bénéficiaires que ceux prévus par votre contrat prévoyance
- Complétez votre dossier prévoyance
- Déclarez un arrêt de travail, une invalidité

<https://mon.apicil.com/salon-client/espace-client-particulier/>



3



Des services qui font la différence

PREST'IJ



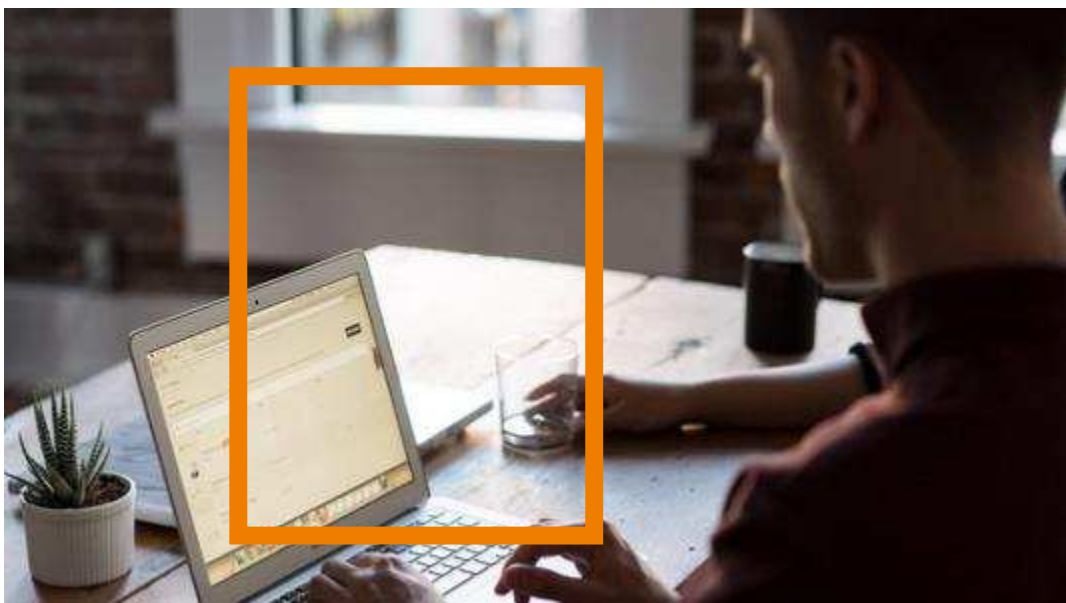
Le service gratuit de dématérialisation des indemnités journalières

Des solutions pour simplifier vos démarches administratives



- Diminution des échanges papier.
- Aucun décompte IJSS à envoyer au Groupe APICIL pour être indemnisé. C'est l'Assurance Maladie qui les transmet directement à APICIL.
- Amélioration des délais de traitement des dossiers, grâce à la réception de flux réguliers en provenance des CPAM.

<https://pro.apicil.com/conseils/prest-ij-declarer-arret-de-travail-devient-plus-simple-2/>





L'Action Sociale et Degré Elevé de Solidarité



FONDS DE SOLIDARITE



Le fonds de solidarité santé et prévoyance DES (Degré Elevé de Solidarité)

Votre branche professionnelle a mis en place de nouvelles prestations dans votre régime de prévoyance.

Elles sont sans coût supplémentaire pour vous et s'articulent autour des univers suivants :

- Des actions de prévention pour les structures et associations
- Des aides financières et des services d'accompagnement pour les salariés

Le financement de ce DES s'effectue sur la base de 2 % des cotisations du salarié qui sont prélevées pour alimenter ce fond.

LES AIDES INDIVIDUELLES

Elles sont de 2 types :

- l'aide individuelle pour financer un reste à charge sur un acte de soins, un secours
- l'aide individuelle exceptionnelle en cas de difficulté liée à une situation financière, familiale ou à l'état de santé

Elles sont destinées :



- aux salariés affiliés aux régimes
- aux conjoints et/ou enfants s'ils sont bénéficiaires de la couverture
- aux personnes couvertes (salarié et/ou ayants droits) dans le cadre de l'article 4 de la Loi Évin du 31/12/1989
- aux bénéficiaires de la portabilité des droits (dans la limite de sa durée)

Les aides sont à solliciter directement auprès des organismes assureurs à l'aide des formulaires prévus à cet effet (disponibles auprès des services d'action sociale des organismes assureurs recommandés).

<https://www.cnntp66.fr/>

4



Le Degré Elevé de Solidarité et l'Action Sociale

FONDS DE SOLIDARITE



LES AIDES COLLECTIVES

Elles sont destinées aux structures qui souhaiteraient mettre en place des actions de :

- prévention,
- sensibilisation

dans le domaine de la santé et/ou de la prévention des risques professionnels.

<https://www.cnptp66.fr/>

ACTION SOCIALE

L'action sociale du Groupe APICIL

La mise en place de prestations répondant à nos orientations prioritaires visant à accompagner vos salariés et leurs proches en cas de difficulté :

- La prévention santé en entreprise (accompagnement retour à l'emploi, bilans de santé...)
- Inclusion et handicap
- L'aide aux aidants
- La lutte contre la douleur (Fondation APICIL)
- L'innovation Sociale

Certaines de nos prestations sont soumises aux conditions de ressources et l'ensemble des aides sont possibles dans la limite de disponibilité de nos fonds sociaux.

<https://mon.apicil.com/salon-client/laction-sociale-apicil-en-cas-de-difficultes-dans-votre-quotidien/>



L'ACTION SOCIALE



Le Mécénat et les Fondations

Prévention, santé, handicap, lutte contre la douleur :
des fondations au service des enjeux sociétaux actuels



Fonds de dotation Handicap & Société

Créée et animée par la Mutuelle Intégrance, ce fonds a pour mission d'améliorer la situation des personnes handicapées avec une double vocation : une action de mécénat en soutien à des projets associatifs, culturels, de recherche d'emploi, etc. ; une action politique et de recherche. (APICIL est membre fondateur.)



Fondation APICIL

Reconnue d'utilité publique, la Fondation APICIL accompagne des projets médicaux innovants en attribuant une caution scientifique et des moyens financiers aux chercheurs, aux équipes médicales et aux associations en France. Elle permet ainsi de prévenir et de soulager la douleur quel que soit l'âge des patients, de leurs proches et des soignants. Ces réponses concrètes se concentrent autour de 3 axes :

- la recherche
- le soin
- l'information

17 M d'€

Dédiés à l'action sociale et au mécénat



Vos garanties



RÉGIME CONVENTIONNEL PREVOYANCE au 01 01 2021

CCN 66 – Cadres et Non Cadres

Nature des garanties	En % du salaire annuel brut
GARANTIE DECES	
Capital décès toutes causes	
Quelle que soit la situation de famille	200%
Rente temporaire d'éducation - OCIRP	
En cas de décès ou d'IAD de l'assuré, il est versé à chaque enfant à charge, une rente:	
- jusqu'à la date du 19 ^{ème} anniversaire de l'enfant,	15%
- du 19 ^{ème} anniversaire à la date du 26 ^{ème} anniversaire de l'enfant (sous conditions de poursuite d'études)	20%
Avec un minimum de 200 Euros/mois/enfant à charge	
La rente est versée sans limitation de durée si l'enfant à charge est reconnu, avant son 26 ^{ème} anniversaire, en invalidité équivalente à une invalidité de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie de la Sécurité Sociale ou tant qu'il bénéficie de l'allocation spécifique aux personnes handicapées ou tant qu'il est titulaire de la carte d'invalidité civile ou de la carte de mobilité inclusion portant la mention "invalidité", sous réserve d'être âgé de moins de 26 ans à la date du décès de l'assuré.	
Rente conjoint substitutive temporaire - OCIRP	
En cas de décès ou d'IAD de l'assuré, et en l'absence d'enfant à charge, il est versé au conjoint, concubin ou partenaire pacsé, une rente temporaire jusqu'au départ en retraite du bénéficiaire	5%
Rente handicap - OCIRP	
En cas de décès ou d'IAD de l'assuré, il est versé une rente viagère additionnelle par enfant handicapé	597 Euros / mois
Capital Double Effet	
Si postérieurement ou simultanément au décès de l'assuré, son conjoint ou concubin ou partenaire pacsé non remarié, décède à son tour, ou s'il est reconnu en Invalidité Absolue et Définitive ou s'il perçoit une rente IPP avec un taux supérieur ou égal à 80 %, il est versé à parts égales aux enfants de l'assuré encore à charge, un capital, égal à:	100 % capital décès toutes causes
GARANTIE INVALIDITE ABSOLUE ET DEFINITIVE	
Capital anticipé En cas d'Invalidité Absolue et Définitive de l'assuré ou IPP d'un taux égal ou supérieur à 80 %, versement anticipé d'un capital de :	250%
GARANTIE INCAPACITE / INVALIDITE/INCAPACITE PERMANENTE PROFESSIONNELLE	
Incapacité temporaire totale de travail	En % du salaire brut sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale (limité au net)
Incapacité - après 90 jours d'arrêt de travail continus ou discontinus	78%
Invalidité	En % du salaire brut sous déduction des prestations brutes de la Sécurité sociale (limité au net)
Invalidité 2^{ème} et 3^{ème} catégories	78%
Invalidité 1^{ère} catégorie	48%
Incapacité permanente professionnelle - si le taux d'Incapacité permanente et professionnelle est supérieur ou égal à 66 % - si le taux d'Incapacité permanente et professionnelle est compris entre 33 % et 66 % R = 78 % du salaire brut n = taux d'Incapacité déterminé par la Sécurité Sociale	78% R x 3n/2

Abréviations :

IPP: Incapacité Permanente Professionnelle

IAD: Invalidité Absolue et Définitive



6

Annexes

PAIEMENT DES COTISATIONS

Comment déclarer vos cotisations ?

Par DSN mensuelle à l'identique du paiement des cotisations URSSAF, Retraites complémentaires...ou trimestrielle.

Où trouver ma fiche de paramétrage DSN ?

Vous bénéficiez d'un contrat prévoyance ?

- Votre fiche paramétrage est disponible dans votre espace client dans la rubrique « APICIL et vous/Historique des échanges » et sur net-entreprises.

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires ou apporter des modifications ?

- Contactez-nous via votre espace client à l'aide du formulaire de contact de la rubrique "APICIL & vous, ou contactez votre interlocuteur privilégié.

Accompagnement

Une hésitation ? Nos équipes de gestion et votre interlocuteur commercial se tiennent à disposition pour vous accompagner dans vos démarches (envoi de DSN test etc.)





NOS ENGAGEMENTS CLIENTS

CONSIDÉRATION

SIMPLICITÉ

FIABILITÉ

ACCOMPAGNEMENT

« L'INTIMITÉ CLIENT »

C'est l'engagement du Groupe APICIL à construire une relation attentionnée pour **développer de la confiance** avec chacun de nos clients.

L'intimité client s'appuie sur **4 intentions**.

CONSIDÉRATION

Pour vous, nous faisons preuve d'empathie et adaptons la relation à vos attentes.

- **Des conseillers à votre écoute** pour vous garantir une réponse téléphonique en moins de 3 minutes pour 70 % de vos appels. En cas de réponse différée nous assurons le suivi de vos demandes.

Clients particuliers au 04.72.27.72.72

Clients entreprises au 04.72.27.78.78

- **14 agences de proximité en France métropolitaine** vous accueillent du lundi au vendredi.

SIMPLICITÉ

Pour vous, nous simplifions vos démarches.

- **Des espaces clients personnalisés accessibles 7j/7 et 24h/24** pour vous.
Clients particuliers www.apicil.com/espace-particulier
Clients entreprises www.apicil.com/espace-entreprise
- **Une application mobile** pour consulter, transmettre vos remboursements et pour poser toutes vos questions.
- **Un chat** pour dialoguer en direct avec votre conseiller.
- **Un chatbot** pour répondre à vos questions instantanément et à tout moment.

FIABILITÉ

Pour vous, nous apportons une réponse fiable, et nous engageons sur la qualité du traitement, et suivi de vos demandes.

- **Nos délais de traitement affichés** en toute transparence depuis votre espace client.
- **Vos soins de médecine douce remboursés en moins de 48h** depuis votre espace client.
- **Vos réclamations traitées sous 10 jours maximum** (pour les cas les plus complexes).
- **Vos demandes d'exercice de droit liée au RGPD *** prise en compte dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai de 30 jours. *(Règlement Général sur la Protection des Données, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.)

ACCOMPAGNEMENT

Pour vous, nous anticipons vos besoins, et nous sommes présents à chaque étape de votre vie.

- **Un changement de situation, besoin d'aide ?** Nos conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans tous vos moments de vie. Un service d'assistance vous est également proposé.
- **Votre avis compte pour nous !** Des mesures de perception vous sont adressées régulièrement pour mesurer votre satisfaction et améliorer notre qualité de service.

<h2>Les chiffres clés du groupe 2019</h2>		3e Groupe de Protection Sociale en France
3,2 Md € de chiffres d'affaires +33%	20,2 Md € d'actifs gérés +55%	
17 M € consacrés à l'action sociale	203% de ratio de solvabilité +6 pts	2176 collaborateurs
42,6 M € de résultat net +13%		1173 M € de fonds propres +3%

Depuis plus de 80 ans, notre mission est de **protéger & servir** les personnes, toutes les personnes, rien que les personnes, quelles que soit leur situation personnelle ou professionnelle, quelles que soient leurs forces ou leurs fragilités, au quotidien et dans les différentes étapes de leur vie.



mutuelle
intégration
 L'esprit de solidarité

■ GROUPE APICIL

Mutuelle Intégrance, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 89, rue Damrémont - 75882 Paris cedex 18.

La gestion est assurée par **APICIL Mutuelle**, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

APICIL MUTUELLE : Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 302 927 553 dont le siège social est situé 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

APICIL Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale, dont le siège social est situé 38 rue François Peissel, 69300 Caluire et Cuire.